

Initiatives parlementaires

couvre-chef qui importe, mais bien ce qu'il y a dans la tête, sous le chapeau ou le turban.

Il est certain que j'appuie ce projet de loi. Il est conforme au principe du multiculturalisme et à la Charte des droits et libertés, et il ne nuira en rien à l'efficacité de la GRC. L'égalité n'est pas fondée sur la popularité; elle devrait être un principe fondamental. Appuyer ce projet de loi, c'est appuyer le principe de l'égalité pour tous.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, à moins que mon propos ne dure pas plus d'une minute, on me dit que le projet de loi sera étouffé.

Bref, ayant travaillé longtemps à titre de procureur de la Couronne dans trois provinces de l'Ouest et à Ottawa avec la GRC, je respecte la gendarmerie plus que personne et je reconnais que, en théorie, ses membres risquent leur vie tous les jours où ils sont en service. J'ai beaucoup d'amis dans la GRC.

Je voudrais aussi parler en faveur de la motion. Je n'ai que le temps de signaler un point important: à ma connaissance, un sikh baptisé doit porter un turban. Ce n'est pas une coutume culturelle ou facultative. S'il est baptisé, il doit porter le turban. Par conséquent, si on vous interdit de revêtir l'uniforme et, donc, d'entrer dans la GRC, c'est pour des motifs religieux qu'on le fera.

En second lieu, je me pose des questions sur la bonne foi de ceux qui défendent la tenue vestimentaire actuelle, mais qui ne se sont pas opposés au port de la jupe lorsque les femmes ont été admises dans la GRC. Des députés néo-démocrates et libéraux ont fait remarquer que de nombreuses modifications avaient été apportées à la tenue vestimentaire. En fait, tous devraient avoir la possibilité d'entrer dans la GRC s'ils ont les compétences voulues.

J'estime qu'en appuyant cette motion nous reconnâtrons sans équivoque le fait que huit millions de Canadiens sont d'origine ni anglaise ni française. Je presse les députés de l'appuyer au lieu de l'étouffer.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, protester contre la décision du commissaire de la GRC d'autoriser des agents de la GRC à porter le turban est une incitation à la haine. Je suis consternée et

choquée par une épinglette en vente en Alberta sur laquelle figurent l'inscription "Keep the RCMP Canadian" de même que l'image d'un sikh enturbanné et un trait oblique. Voilà le genre de haine dont certains d'entre nous font la promotion. C'est déplorable.

J'avais beaucoup de choses à dire aujourd'hui. Afin que cette motion ne soit pas étouffée, je dirai simplement qu'interdire le port du turban irait à l'encontre non seulement de la Charte des droits et libertés, mais encore de la nouvelle Loi sur l'immigration, qui exige d'organismes fédéraux comme la GRC de favoriser la compréhension et le respect de la diversité de la société canadienne.

Je presse donc tous les députés d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

M. Greg Thompson (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, le député de Burnaby demande à la Chambre d'examiner la question de savoir si le turban devrait faire partie de l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada. Cette question suscite manifestement une vive controverse chez beaucoup de Canadiens.

Je crois utile d'examiner brièvement ici la politique d'autres forces policières du pays à cet égard et de voir, par exemple, ce que le ministère de la Défense nationale a décidé en ce qui concerne le port du turban. J'espère ainsi éclairer quelque peu la lanterne des partisans comme des adversaires de cette proposition dont les positions respectives sont bien étayées. Voilà pourquoi une décision à cet égard exige un examen approfondi et une bonne réflexion.

Il me semble que la proposition voulant que la GRC adopte le turban a suscité une telle controverse parce qu'elle met en jeu deux vieilles traditions. D'une part, l'uniforme de serge rouge que portent les membres de la Gendarmerie royale est devenu aux yeux de bien des Canadiens un symbole de notre patrimoine original et de notre culture. Tous ceux qui connaissent le rôle crucial que la Gendarmerie royale a joué dans la colonisation de l'ouest du Canada sont très fiers de sa contribution à l'édification de notre pays. Par conséquent, toute modification de la tenue vestimentaire de la GRC représente bien plus qu'une simple variante dans un uniforme. Pour certains, c'est une remise en question non seulement des